REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

**OBLIGATAIRE** 

#### Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 126,57 ( USD )
Date de VL et d'actif géré : 28/03/2024
Actif géré : 66,37 ( millions USD )
Code ISIN : LU1390062831
Type de Réplication : Synthétique

Indice de référence

100% MARKIT IBOXX USD BREAKEVEN 10-

YEAR INFLATION

Date de la première VL : 13/04/2016 VL de lancement : 100,00 ( USD )

## Objectif d'investissement

Le Lyxor US\$ 10Y Inflation Expectations UCITS ETF - Acc est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Markit iBoxx USD Breakeven 10-Year Inflation Index.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

#### Indicateur de risque (Source : Fund Admin)

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (VL) \* (Source : Fund Admin)



#### Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	3,30%	5,45%	4,70%
Volatilité de l'indice	3,31%	5,45%	4,70%
Tracking Error expost	0,08%	0,05%	0,03%
Ratio de sharpe	0,01	0,37	0,25

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

#### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	29/12/2023	29/02/2024	29/12/2023	31/03/2023	31/03/2021	29/03/2019	-
Portefeuille	2,36%	0,53%	2,36%	5,67%	15,69%	21,99%	-
Indice	2,45%	0,56%	2,45%	6,06%	16,92%	24,17%	-
Ecart	-0,10%	-0,03%	-0,10%	-0,39%	-1,23%	-2,18%	-

#### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	4,63%	2,81%	9,35%	0,66%	1,79%	-1,44%	0,34%	-	-	-
Indice	5,00%	3,17%	9,74%	1,02%	2,15%	-1,09%	0,69%	-	-	-
Ecart	-0,37%	-0,36%	-0,39%	-0,36%	-0,36%	-0,34%	-0,35%	-	-	-

<sup>\*</sup> Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.



<sup>«</sup> Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions."





### Données de l'indice (Source : Amundi)

#### Description de l'indice

L'indice reflète la performance de positions longues sur les 6 dernières émissions de TIPS américains à 10 ans et courtes sur les bons du Trésor américain d'échéances similaires. L'écart de rendement entre ces obligations, communément désigné « point mort d'inflation », est considéré comme un indicateur des prévisions d'inflation du marché pour une période déterminée.

#### Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
TII 1.75% 01/34	28,01%
TII 1.375% 07/33	28,01%
TII 1.125% 01/33	20,03%
TII 0.625% 07/32	12,11%
TII 0.125% 01/32	7,37%
TII 0.125% 07/31	4,47%
US TSY 1.875% 02/32	-0,44%
US TSY 2.75% 08/32	-4,03%
US TSY 3.5% 02/33	-23,54%
US TSY 4.5% 11/33	-27,94%
Total	44,06%

#### Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : Obligataire

Exposition: USA

Nombre de valeurs : 13

### Répartition de l'indice (Source : Amundi)

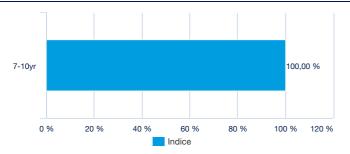
#### Cinq principales valeurs (Patte Longue)

	% d'actifs (indice)
TII 1.75% 01/34	28,01%
TII 1.375% 07/33	28,01%
TII 1.125% 01/33	20,03%
TII 0.625% 07/32	12,11%
TII 0.125% 01/32	7,37%

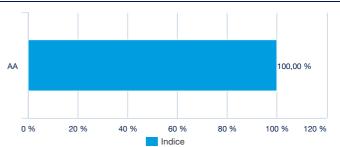
#### Cinq principales valeurs (Patte Courte)

	% d'actifs (indice)
US TSY 3.875% 08/33	27,95%
US TSY 4.5% 11/33	27,94%
US TSY 3.5% 02/33	23,54%
US TSY 2.75% 08/32	4,03%
US TSY 1.875% 02/32	0,44%

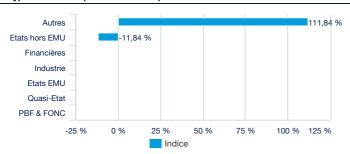
## Par maturité ETF (Patte Longue)



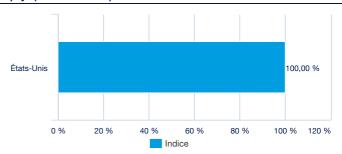
## Par notation (Patte longue)



## Par type d'émetteur (source : Amundi)



## Par pays (source : Amundi)









## Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois			
Norme européenne	OPCVM			
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA			
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG			
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG			
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG			
Date de création de la classe	13/04/2016			
Date de la première VL	13/04/2016			
Devise de référence de la classe	USD			
Classification AMF	Non applicable			
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation			
Code ISIN	LU1390062831			
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)			
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne			
Frais courants	0,25% ( prélevés ) - 26/09/2022			
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans			
Clôture fiscale	Septembre			
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ			

## Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	INFU	UINF GY	INFUIV	UINF.DE	INFUIV
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	USD	INFU	INFU SW	INFUUSIV	INFU.S	INFUUSIV
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	INFU	INFU IM	INFUIV	INFU.MI	INFUIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	USD	INFU	INFU LN	INFUUSIV	INFU.L	INFUUSIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	GBP	INFU	INFG LN	INFUGBIV	INFG.L	INFUGBIV
Nyse Euronext Paris	9:00 - 17:30	EUR	INFU	INFU FP	INFUIV	INFU.PA	INFUIV

## Contact

Contact				
Contact ETF vente		Contact Amundi		
France & Luxembourg Allemagne & Autriche Italie Suisse (Allemand) Suisse (Français) UNITED KINGDOM (Retail) UNITED KINGDOM (Instit) Pays-Bas	Allemagne & Autriche	Amundi ETF 90 bd Pasteur CS 21564 75 730 Paris Cedex 15 - France Hotline: +33 (0)1 76 32 47 74 info@amundietf.com  Contact ETF Capital Market		
Pays Nordiques Hong Kong Espagne Contact ETF Courtiers	+46 8 5348 2271 +65 64 39 93 50 +34 914 36 72 45	Téléphone Bloomberg IB Chat	+33 (0)1 76 32 19 93 Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF	
SG CIB BNP Paribas	+33 (0)1 42 13 38 63 +44 (0) 207 595 1844	<del></del>		







#### Fournisseurs d'indices

L'Indice de référence en question est la propriété de Markit Indices Limited (le « Promoteur de l'Indice ») et a été concédé sous licence au Compartiment. Les parties conviennent que le Compartiment n'est ni agréé ni recommandé par le Promoteur de l'Indice. En aucun cas le Promoteur de l'Indice ne fournit une quelconque garantie expresse ou tacite (y compris, notamment, quant à la valeur commerciale ou à la pertinence pour tout usage ou utilisation spécifique) - se rapportant à l'Indice de référence ou à toute donnée incluse ou liée à celui-ci et, en particulier, il décline toute garantie quant à la qualité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de l'Indice de référence ou des données incluses ou liées à celui-ci, ou quant aux résultats obtenus par l'utilisation de l'Indice de référence ou à la composition de cet indice à une date ou un moment donné, de même qu'il décline toute garantie quant à la notation financière de toute entité émettrice ou de tout crédit ou tout événement similaire (indépendamment de la définition qui lui est donnée) se rapportant à une obligation incluse dans l'Indice à une date donnée ou à tout autre moment. Le Promoteur de l'Indice ne peut être tenu responsable pour quelque raison que ce soit d'une erreur dans l'Indice de référence et n'est pas tenu d'informer d'une telle erreur, dans le cas où elle surviendrait. En aucun cas le Promoteur de l'Indice n'émet une recommandation d'achat ou de vente dans le Compartiment ni n'exprime d'opinion quant à la capacité de l'Indice de référence à reproduire la performance des marchés concernés, ou concernant l'Indice de référence ou toute opération ou produit y relatifs, ou sur les risques y afférents. Le Promoteur de l'Indice n'est nullement tenu de prendre en considération les besoins d'un tiers lorsqu'il compile, modifie, compose ou calcule l'Indice de référence. La responsabilité de l'acheteur ou d'un vendeur du Compartiment et du Promoteur de l'Indice ne peut pas être engagée dans le cas où le Promoteur de l'Indice ne prendrait pas les mesures nécessaires pour compiler, ajuster ou calculer l'Indice de référence. Le Promoteur de l'Indice et ses sociétés affiliées se réservent le droit de traiter toute obligation qui compose l'Indice et peuvent, le cas échéant, accepter des dépôts, accorder des prêts ou effectuer toute autre activité de crédit, et plus généralement, exercer l'un ou la totalité des services financiers et de banque d'investissement ou toute autre activité commerciale auprès de ces émetteurs obligataires ou de leurs sociétés affiliées ; en outre, ils peuvent entreprendre ces activités comme si l'Indice n'existait pas, sans tenir compte de leurs éventuelles conséquences sur l'Indice de référence ou le Compartiment.

#### **Avertissement**

Le fonds présente un risque de perte en capital non mesurable. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Pour plus de détails concernant les risques et avant tout investissement, consultez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et le prospectus de ce fonds, disponibles en français sur simple demande ou sur le site amundietf.fr Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables. Amundi ne peut cependant en garantir l'exactitude et se réserve la possibilité de modifier à tout moment les analyses présentées ci-avant. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente portant sur le fonds mentionné, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. La politique de transparence et des informations sur la composition des actifs des fonds sont disponibles sur amundietf.com. La valeur liquidative indicative est publiée par les bourses. Les parts des Fonds acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des parts et reçoivent moins que la valeur liquidative actuelle à la revente. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire. Liste complète des brokers et market makers disponible sur : amundietf.com. Des frais d'intermédiaires financiers s'appliquent. Amundi Suisse SA est autorisée en Suisse en tant que distributeur de placements collectifs de capitaux. Amundi Suisse SA distribue en Suisse et à partir de la Suisse des placements collectifs de capitaux gérés par Amundi S.A. et /ou Amundi Luxembourg. A ce titre, Amundi Suisse SA informe les investisseurs qu'elle perçoit d'Amundi S.A. et /ou d'Amundi S.A. et /ou d'Amundi Suisse SA informe les investisseurs qu'elle perçoit d'Amundi S.A. et /ou d'Amundi Suisse SA informe les investisseurs qu'elle perçoit d'Amundi S.A. et /ou Amundi S.A. et /ou Amundi Suisse SA informe les investisseurs qu'elle perçoit d'Amundi S.A. et /ou Amundi S.A. et /ou Amundi Suisse SA informe les investisseurs qu'elle perçoit d'Amundi S.A. et /ou Amundi S.A. et Luxembourg, une rémunération au sens de l'article 34 al. 2bis de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux. Cette rémunération peut représenter une partie des commissions de gestion prévues dans le prospectus. Toute information complémentaire sur l'existence, la nature et le mode de calcul de la rémunération perçue par Amundi Suisse SA dans le cadre de son activité de distribution en Suisse ou à partir de la Suisse, peut être fournie sur demande écrite adressée à Amundi Suisse SA 6-8 rue de Candolle 1205 Genève Suisse. La distribution de ce fonds en Suisse vise exclusivement des Investisseurs Qualifiés tels que définis dans la LPCC et son ordonnance d'exécution. Le Fonds n'est pas approuvé par la FINMA en vue d'une distribution à des investisseurs non-qualifiés. Les DICI, prospectus, règlements, rapports annuels et/ou semestriels des Fonds peuvent être obtenus sans frais auprès du représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) SA, route de Signy 35, 1260 Nyon. Dans le cadre de la distribution en Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant. CREDIT AGRICOLE (SUISSE) SA, 4 Quai Général-Guisan, 1204 Genève, agit comme service de paiement des Fonds en Suisse.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

